

Le décrochage : le définir, le mesurer

Plusieurs définitions

Le décrochage scolaire est souvent souligné comme le grand mal touchant les bacheliers qui entrent à l'université. Si les causes sont relativement bien identifiées (manque d'information lors de l'orientation, faible motivation à l'inscription, etc.) et les conséquences plutôt bien relayées (rupture dans les parcours de formation, isolement étudiant,...) il n'existe cependant pas de consensus sur la définition même du décrochage. Or, celle-ci a logiquement un impact sur l'évaluation du phénomène et donc en aval, sur les actions à mettre en œuvre pour l'enrayer.

Selon les définitions des **dictionnaires Robert et Larousse**, le décrochage correspond au fait d'interrompre, d'abandonner, de suspendre une activité. La notion désigne également le fait de ne plus s'intéresser, de ne plus suivre, ou de ne plus se sentir concerné par quelque chose.

Absentéisme et décrochage sont donc très souvent liés. Toutefois, le décrochage dans son sens le plus large affecte aussi des étudiants bien présents en cours : ceux qui se désintéressent ou encore ceux qui ne suivent plus ou ne comprennent pas. Par conséquent, si l'absentéisme permet de repérer de potentiels décrocheurs, celui-ci n'est qu'une mesure partielle du décrochage. De plus, la mesure de l'absentéisme semble difficile à mettre en œuvre du fait de sa forte corrélation à l'appréciation des enseignants, et donc non homogène.

Le taux de présence aux examens désigne le ratio effectif présent aux examens/effectif inscrit dans la formation. Cet indicateur est un moyen de rendre compte de la déperdition des effectifs étudiants en cours d'année, et donc de savoir combien d'étudiants sont effectivement susceptibles d'être diplômé. Toutefois, en tant que mesure du décrochage, le taux de « non présent aux examens » semble lui aussi partiel en occultant de possibles réorientations en cours d'année.

Un décret du 31 décembre 2010 (art. D.313-59 et L.313-7) du **Ministère de l'Éducation Nationale** définit le décrochage comme un processus qui conduit un jeune en formation initiale à se détacher du système de formation jusqu'à le quitter avant d'avoir obtenu le niveau de qualification minimum requis par la loi : le baccalauréat ou un diplôme à finalité professionnelle (CAP, BEP). Par conséquent, cette définition n'est pas appropriée pour rendre compte du décrochage à l'université.

Pour l'enseignement supérieur, le SIES¹ identifie comme décrocheurs les bacheliers d'une année inscrits dans le supérieur après leur bac qui ne se réinscrivent pas l'année suivante. Aussi, 19 % des bacheliers du panel 89-95 qui ont poursuivi des études dans le supérieur sont des sortants sans diplôme.

Ici, le décrochage est évalué par une approche longitudinale. Toutefois, le faible recul pour observer le décrochage (une année seulement) en fait une mesure partielle puisque les étudiants décrocheurs à une certaine date d'observation peuvent reprendre leurs études plus tard. En effet, une étude récente du CEREQ² montre que le choix d'arrêter ses études est « un choix de plus en plus réversible ». Ainsi, parmi les bacheliers qui avaient mis un terme à leur formation initiale en 2010, 30 % ont repris des études ou une formation en alternance dans les trois années qui ont suivi.

Dans leurs études, le **CEREQ et l'OVE** utilisent une définition approchante du décrochage mais avec un recul plus grand. Ainsi, les décrocheurs de l'enseignement supérieur sont des sortants sans diplôme d'une génération donnée, trois ans après leur sortie de formation initiale. Aussi, pour le CEREQ et l'OVE, le décrochage concernerait 15 % des jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2007, soit environ 54 000 jeunes.

¹ SIES - Sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

² V. Mora, « *Quand les bacheliers reprennent le chemin des diplômés* », CEREQ, Bref, n°235, 2014

Un phénomène difficilement mesurable

Le décrochage recouvre finalement un ensemble de situations très différentes les unes des autres. Et logiquement, celles-ci se mesurent chacune de façon très hétérogène selon ce que l'on cherche à mesurer : la présence en cours, la linéarité des parcours de formation, le niveau d'études des jeunes sortants, etc. De plus, la quantification du décrochage est rendue difficile du fait que la notion soit relative selon le point de vue et la date du dénombrement. D'une part, selon le point de vue : les sortants sans diplôme d'un établissement peuvent être a priori considérés comme décrocheurs, or ils ne le sont pas forcément, ces derniers ayant pu poursuivre leurs études dans un autre établissement. Ainsi, chaque année à l'UPEM, plus du tiers des nouveaux bacheliers ne se réinscrivent pas à l'issue de leur première année de licence. Pourtant, une enquête auprès des bacheliers 2009 de l'université a montré que plus de sept sur dix avaient poursuivi des études dans un autre établissement à la rentrée suivante³. D'autre part, la date du dénombrement est cruciale dans l'évaluation du décrochage. En effet, dénombrer le public « décrocheur » au terme d'un temps plus ou moins court par rapport à l'arrêt des études peut faire sensiblement varier l'ampleur du phénomène, notamment quand on sait que les reprises d'études sont de plus en plus importantes pour les moins diplômés.

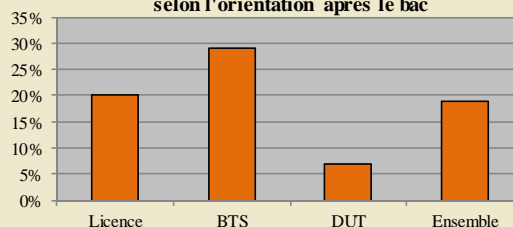
Enfin, si la quantification du décrochage peut varier selon la définition retenue, plusieurs études ont montré qu'il y avait « décrochage et décrochage » et que le public identifié comme décrocheur est une population finalement très hétérogène. L'étude de N. Gury⁴ sur le temps de séjour passé dans l'institution avant le processus de décrochage fait ainsi émerger plusieurs profils de décrocheurs. L'analyse des motivations à l'inscription des étudiants décrocheurs révèle également des profils de sortants bien distincts⁵. Et logiquement, l'hétérogénéité de ce public accroît d'autant plus les difficultés de repérage et de mesure du décrochage.

Le décrochage...seulement en licence ?

Une étude du CEREQ⁶ montre que les sortants sans diplôme du supérieur sont plus souvent issus de l'université (60 %) que des filières courtes (40 %). L'amalgame est alors souvent fait avec l'idée d'un moindre décrochage en BTS / DUT qu'en licence. Or, cette représentation est largement biaisée par la différence d'effectif qu'accueillent IUT, STS et université : en réalité, la fréquence du décrochage est toute autre. Le suivi des bacheliers du panel 1989 du SIES⁷ montre que l'arrêt des études concerne davantage les bacheliers entrant en BTS (29 %) que ceux entrant en licence (20 %). Le décrochage en DUT est, quant à lui, moindre : il concerne 7 % des bacheliers.

Pourtant, les dispositifs de lutte contre le décrochage dans le supérieur semblent être focalisés sur l'université. Une des pistes explicatives réside peut-être dans le fait qu'il a déjà été montré que l'insertion professionnelle des sortants sans diplôme de filières sélectives est, sinon plus aisée, moins difficile que celle des sortants sans diplôme de l'université⁸. De plus, le décrochage n'est pas synonyme d'arrêt définitif des études. En effet, parmi ceux ayant quitté leur formation initiale en 2004 avant d'avoir validé un BTS ou un DUT, 20 % ont obtenu un nouveau diplôme avant 2011. C'est également le cas de 37 % des sortants de licence (V. Mora, 2014).

Part des sortants sans diplôme parmi les bacheliers selon l'orientation après le bac



Champ : Ensemble des élèves des panels 1989 et 1995 qui ont poursuivi des études supérieures après leur bac

Source : MEN DEPP - MESR DGSIP/DGRI SIES, 2012

Pour aller plus loin

DAVID Sylvie, MELNIK-OLIVE Ekaterina, « Le décrochage à l'université, un processus d'ajustement progressif ? », *Formation emploi* 4/ 2014 (n° 128), p. 81-100

SARFATI François, « Peut-on décrocher de l'université ? », *Agora débats/jeunesses* 1/ 2013 (N° 63), p. 7-21

³ Enquête parcours des bacheliers 2009, OFIPE, UPEM, 2013.

⁴ N. Gury, « Les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur : temporalités de l'abandon et profils des décrocheurs », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 36/2 | 2007, 137-156.

⁵ N. Beaupère, G. Boudesseul, « Quitter l'université sans diplôme : Quatre figures du décrochage étudiant », CEREQ, Bref, n°265, 2009.

⁶ J. Calmand, D. Epiphane, P. Hallier, « De l'enseignement supérieur à l'emploi : voies rapides et chemins de traverse », CEREQ, Nef n°43, 2009.

⁷ S. Lemaire, « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », MEN DEPP - MESR DGSIP / DGRI SIES, Note d'information n°12.05, 2012.

⁸ J-F. Giret, M. Molinari-Perrier, S. Moullet « 2001-2004 : les sortants de l'enseignement supérieur face au marché du travail : Enquête Génération 2001 », CEREQ, Nef n°21, 2006.